



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
--	-------------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 31, la mairesse déclare la séance ouverte.

8590-07-25 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

4.0 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025

5.0 Finances, Administration et Greffe

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 juin 2025

5.3 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale de police pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024

5.4 Ressources humaines – Modification dans la rémunération du personnel électoral

5.5 Adoption du règlement numéro 608-2025 créant une réserve financière visant la constitution d'un fonds de stabilisation pour faire face aux imprévus ou des situations de crises à caractère temporaire

5.6 Avis motion et dépôt du projet de règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent

5.7 Avis motion et dépôt du projet de règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité

5.8 Résolution en faveur d'une protection juridique des municipalités et des propriétaires privés donnant accès à un plan d'eau au Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

6.0 Travaux publics et voirie

- 6.1 Ressources humaines – Entérinement d'embauche - Un (1) poste journalier au Service des travaux publics

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Dépôt embauches estivales
7.2 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse – Juliette Legault
7.3 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse – Maxandre Choquette

8.0 Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 juin 2025
8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 27 juin 2025
8.3 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002
8.4 Demande de dérogation mineure numéro 2025-07 concernant le 29, chemin des Mésanges (lot 3 274 696)
8.5 Autorisation de signature de l'entente relative aux travaux municipaux pour la construction du prolongement du chemin des Chevaux dans le cadre du projet de lotissement chemin des Chevaux

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Autorisation de signer – Renouvellement du contrat avec CAUCA 2026 à 2031

10.0 Environnement

- 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 501-01-2025 modifiant le règlement 501-2020 concernant la constitution d'un fonds environnemental
10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 610-2025 concernant la gestion des installations septiques
10.3 Octroi d'un mandat pour la réalisation du Plan de conservation des milieux naturels – Appel d'offres sur invitation

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

**JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER PROPOSE
D'AJOUTER L'AMENDEMENT SUIVANT À L'ORDRE DU JOUR :**

- 5.9 Calendrier des sessions de caucus

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les conseillers votent désormais sur l'adoption de l'ordre du jour tel qu'amendé.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8591-07-25

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8592-07-25

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des factures payées au 30 juin 2025 pour un montant de 63 704,14 \$.

Chèques numéros : 21303 à 21305, 21306 à 21307 et 21308 ;
Dépôts directs numéros : 2779 à 2784, 2785 à 2788, 2789 à 2796 et 2797 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3244 à 3250, 3251 et 3243.

D'accepter la liste des factures à payer au 30 juin 2025 pour un montant de 1 156 995,54 \$.

Chèques numéros : 21310 à 21321, 21322 à 21343, 21344 et 21300 à 21302 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Dépôts directs numéros : 2798 à 2801, 2802 à 2863, 2864 à 2867 et 2774 à 2778 ;

Prélèvements bancaires numéros : 3252 à 3253.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8593-07-25

5.2

Dépôt du rapport de dépenses au 30 juin 2025

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 30 juin 2025.

8594-07-25

5.3

**Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale de police pour
l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024**

Sylvain Harvey, conseiller dépose au conseil les états financiers de la Régie intermunicipale de police terminé le 31 décembre 2024.

8595-07-25

5.4

**Ressources humaines – Modification dans la rémunération du
personnel électoral**

ATTENDU QU'une élection générale au sein de la municipalité sera tenue le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE le terme vice-président est requis d'être modifié conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* pour secrétaire d'élection ;

ATTENDU QUE le président et le secrétaire d'élection doivent veiller au bon déroulement de l'élection et, à cette fin, s'adjoindre le personnel jugé nécessaire, en assurer sa formation et diriger leur travail, conformément aux articles 71 et suivant de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) ;

ATTENDU les taux de rémunération adoptés par les municipalités voisines ou comparables.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs modifie, pour les postes de président et de secrétaire d'élection, les taux de rémunération payables lors des élections et référendums comme suit :

- Président : 6 000 \$
- Secrétaire : 4 500 \$

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**



No de résolution
ou annotation

8596-07-25

5.5

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Adoption du règlement numéro 608-2025 créant une réserve financière visant la constitution d'un fonds de stabilisation pour faire face aux imprévus ou des situations de crises à caractère temporaire

ATTENDU QUE les dispositions des articles 1094.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) permettent la création de réserves financières ;

ATTENDU QUE des événements imprévus et des situations de crises peuvent requérir l'utilisation d'importantes sommes de revenus de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la création d'une réserve financière permet d'accumuler des sommes pouvant être utilisées dans des périodes de crise afin de combler les écarts budgétaires importants et ainsi éviter une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se doter d'une réserve financière visant la création d'un fonds de stabilisation qui sera utilisé pour faire face aux imprévus et situation de crises à caractère temporaire nécessitant des sommes importantes, et ce, sans affecter les revenus et dépenses municipales ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juin 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance et rendu disponible pour consultation par le public.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 608-2025 créant une réserve financière visant la constitution d'un fonds de stabilisation pour faire face aux imprévus ou des situations de crises à caractère temporaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Avis motion et dépôt du projet de règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent.

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ – Étude de sécurité barrage du lac Parent.

8597-07-25

5.6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

8598-07-25

5.7

Avis motion et dépôt du projet de règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité

Caroline Desrosiers, conseillère donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Caroline Desrosiers, conseillère dépose le projet de règlement numéro 609-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant aux fonctionnaires désignés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

8599-07-25

5.8

Résolution en faveur d'une protection juridique des municipalités et des propriétaires privés donnant accès à un plan d'eau au Québec.

ATTENDU les résultats préliminaires de l'étude réalisée par les professeurs Sébastien Rioux (UdeM) et Rodolphe Gonzalès (UQÀM) qui démontre que plus de 98 % des rives des rivières et des lacs sont inaccessibles au public, en grande partie à cause de la privatisation croissante des berges ;

ATTENDU l'étude « L'accès aux rivières et aux lacs au Québec : tour d'horizon réglementaire et pistes de solution, juin 2025 » de la Fondation Rivières qui explore les mécanismes mis en place par d'autres juridictions dans le monde pour redonner accès au territoire à la population ;

ATTENDU les demandes grandissantes et répétées de la population pour avoir accès aux lacs et aux rivières dans le sud du Québec ;

ATTENDU le cadre réglementaire québécois qui balise l'accès aux berges ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial s'est déchargé d'une part importante de ses responsabilités sur les municipalités et les MRC qui ont la charge d'assurer un accès public aux berges ;

ATTENDU QUE les MRC doivent produire un schéma d'aménagement et de développement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 3) respectant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et y identifier les lacs ou cours d'eau qui représentent un intérêt récréatif dans le but d'en assurer l'accessibilité publique (LAU art. 5) ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent ensuite intégrer les objectifs de développement des MRC dans leur plan d'urbanisme et leur réglementation locale (LAU art. 6, 83, 102, 110.4, 101) ;

ATTENDU le niveau élevé de responsabilités imposées aux municipalités afin de respecter le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* et le devoir de prévisibilité raisonnable face à leurs aménagements publics ;

ATTENDU les poursuites déraisonnables contre les municipalités et les propriétaires privés qui aménagent des accès publics pour favoriser l'accès à la nature pour la baignade et la pratique d'activités de plein air ;

ATTENDU le besoin d'offrir une protection juridique aux municipalités ainsi qu'aux propriétaires privés offrant un accès à la nature (forêts, lacs et rivières).

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'appuyer la Fondation Rivière et ses partenaires dans ses démarches auprès des acteurs concernés, nommément le gouvernement provincial, afin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

d'obtenir une protection juridique pour les municipalités et les propriétaires donnant accès aux territoires à partir de leur propriété.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Monsieur John Dalzell, conseiller

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8600-07-25

5.9

**Abrogation du calendrier des séances de caucus du conseil municipal
pour l'année 2025**

ATTENDU la nécessité de modifier la tenue des caucus ;

ATTENDU QUE l'appui à ladite résolution numéro 8403-12-24, par la majorité du conseil, était pour fin d'enquête ;

ATTENDU QU'à ce jour l'enquête n'a pas pu être conduite à terme ;

ATTENDU QU'aucune démarche pour adresser et corriger la problématique, de plus que de mesures correctives n'a été mise en place ou même initiée ;

ATTENDU QU'une rencontre sera organisée préalablement au prochain caucus pour établir, d'un commun accord, les règles de déontologie attendues lors des caucus.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'abroger la résolution numéro 8403-12-24 et d'adopter un calendrier des sessions de caucus sans groupe séparé. Maintenir uniquement le calendrier du groupe 1 soit les jeudis 19 h.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

6.0

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8601-07-25

6.1

**Ressources humaines – Entérinement d'embauche – Un (1) poste
journalier au Service des travaux publics**

ATTENDU la vacance d'un poste permanent à temps plein au Service des travaux publics ;

ATTENDU QU'un processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de monsieur Alexandre Trudelle, en date du 2 juillet 2025, à titre de personne salariée régulier en période de probation du groupe F, échelon 1 au Service des travaux publics.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

Les sommes pour Alexandre Trudelle seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-3200-141.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8602-07-25

7.1 Dépôt embauches estivales

John Dalzell, conseiller dépose au conseil la liste des plus récentes embauches pour la période estivale.

8603-07-25

7.2 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse – Juliette Legault

ATTENDU QUE Juliette Legault, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 1^{ère} position en ski alpin dans la catégorie U18 lors de la compétition de niveau international de slalom géant Super Série Sports Experts Audi le 15 janvier dernier ;

ATTENDU QUE Juliette Legault, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 2^e position dans la catégorie U18 en ski alpin lors de la compétition de niveau international de slalom géant Course ENL Stoneham le 1^{er} février dernier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Juliette Legault nos plus sincères félicitations ;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De lui remettre deux bourses de 500 \$ pour sa 1^{ère} et 2^e position à des compétitions internationales.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

No de résolution
8604-07-25

7.3

Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse – Maxandre Choquette

ATTENDU QUE Maxandre Choquette, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 2^e position en ski alpin dans la catégorie U18 lors de la compétition de niveau international de slalom géant Super Série Mont-Blanc le 17 janvier dernier ;

ATTENDU QUE Maxandre Choquette, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 1^{ère} position en ski alpin lors de la compétition de niveau provincial de slalom géant CJP SL ORFORD le 22 mars dernier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Maxandre Choquette nos plus sincères félicitations ;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De lui remettre une bourse de 500 \$ pour sa 2^e position à une compétition internationale et une bourse de 200 \$ pour sa 1^{ère} position à une compétition provinciale.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8.0

URBANISME

8605-07-25

8.1

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme
(CCU) tenue le 16 juin 2025**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 16 juin 2025.

8606-07-25

8.2

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue
le 27 juin 2025**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 27 juin 2025.

8607-07-25

8.3

**Avis de motion et adoption du premier projet de règlement omnibus
numéro 100-OB-2025**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire clarifier les dispositions encadrant le logement supplémentaire, la préservation d'une zone tampon végétale ainsi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

que les normes relatives aux contributions pour frais de parcs, terrain de jeux et espaces verts ;

ATTENDU QUE pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 1001 et le Règlement de lotissement numéro 1002 de la Municipalité doivent être modifiés ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 30 juillet 2025 à 19 h ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet du présent règlement 100-OB-2025 a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 7 juillet 2025 et rendu disponible pour consultation par le public.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet du règlement omnibus numéro 100-OB-2025 ;

De tenir une assemblée publique de consultation sur le projet le 30 juillet 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8608-07-25

8.4

Demande de dérogation mineure numéro 2025-07 concernant le 29, chemin des Mésanges (lot 3 274 696)

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-07 a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 29, chemin des Mésanges ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est actuellement implanté à une distance de 7,16 mètres de la ligne de terrain latérale, ce qui est inférieur à la marge minimale de 7,60 mètres exigée par le Règlement de zonage 125 ;

ATTENDU QUE la véranda est actuellement implantée à une distance de 4,71 mètres de la ligne de terrain latérale, ce qui est inférieur à la marge minimale de 5,60 mètres exigée par le Règlement de zonage 125 ;

ATTENDU QUE la demande a pour effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal et de la véranda ;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

ATTENDU QUE la régularisation de l'implantation dérogatoire du bâtiment principal et de la véranda, objets de cette demande de dérogation, ne porte pas atteinte à la jouissance, du droit de propriété des propriétaires voisins ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 16 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la demande de dérogation mineure 2025-07 visant le 29, chemin des Mésanges, et ce, conformément au certificat de localisation soumis, préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, et signé en date du 28 mars 2025 et suivant les recommandations du CCU ci-haut mentionnées.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Madame Helen Morrison, conseillère

Madame Caroline Desrosiers, conseillère

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8609-07-25

8.5

Entente relative aux travaux municipaux pour la construction du prolongement du chemin des chevaux dans le cadre du projet de lotissement avec un promoteur pour le chemin des Chevaux

ATTENDU QUE monsieur François Beaulieu Jasmin et madame Charlotte Jette-Deziel (ci-après : « le promoteur ») souhaitent réaliser des travaux d'infrastructures requis pour le développement immobilier d'une partie de son territoire identifiée sur le plan de lotissement portant le numéro de minute 9034 préparé par Alouine Badara Ngom, arpenteur-géomètre, en date du 10 avril 2025 ;

ATTENDU QUE le promoteur désire exécuter les travaux d'infrastructures et en assumer tous les coûts, en plus des honoraires et déboursés professionnels, sur les lots auxquels réfère l'alinéa précédent, le tout suivant les plans, devis et estimations préparés par l'ingénieur du promoteur et sous la surveillance de la Municipalité ;

ATTENDU QU'à la suite de la réalisation des travaux municipaux, le requérant accepte de céder gracieusement à la Municipalité les chemins, les servitudes requises, les passages pour piétons et les infrastructures municipales résultant des travaux municipaux relativement au lot indiqué sur le plan du premier ATTENDU des présentes ;

ATTENDU QUE le promoteur s'engage à réaliser le développement immobilier selon les règlements municipaux de la Municipalité, notamment le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement sur la construction et le règlement sur les permis et certificats ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le requérant garantisse le paiement des travaux municipaux et des honoraires et déboursés professionnels liés à ces travaux municipaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

ATTENDU le règlement 337 et ses amendements concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs convient de signer avec le promoteur une entente relative aux travaux municipaux pour la construction du prolongement du chemin des chevaux dans le cadre du projet de lotissement chemin des Chevaux ;

De mandater la direction générale afin d'assurer la conformité de chacune des étapes pour l'exécution de l'entente et en autoriser chacune des étapes ;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative aux travaux municipaux mentionnée précédemment ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à l'entente ci-haut mentionnée.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8610-07-25

9.1

Autorisation de signer – Renouvellement du contrat avec CAUCA 2026 à 2031

ATTENDU l'échéance prochaine de notre contrat avec la firme CAUCA ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour la sécurité de notre population, de procéder au renouvellement de ce contrat ;

ATTENDU la soumission reçue en date du 18 juin 2025 ;

ATTENDU la recommandation du directeur incendie par intérim.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

De procéder au renouvellement du contrat auprès de la firme CAUCA pour les années 2026 à 2031 aux tarifs suivants :

Années	Tarif (taxes en sus)
2026-2027	4 905,72 \$
2027-2028	5 864,91 \$
2028-2029	6 054,64 \$
2029-2030	6 204,65 \$
2030-2031	6 396,06 \$

D'autoriser la directrice générale et la mairesse ou en leur absence, la directrice générale adjointe et le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner plein effet à ce contrat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-22000-494.

10.0 ENVIRONNEMENT

8611-07-25

10.1

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 501-01-2025
modifiant le règlement 501-2020 concernant la constitution d'un fonds
environnemental**

John Dalzell, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 501-01-2025 modifiant le règlement 501-2020 concernant la constitution d'un fonds environnemental.

John Dalzell, conseiller dépose le projet de règlement numéro 501-01-2025 modifiant le règlement 501-2020 concernant la constitution d'un fonds environnemental.

8612-07-25

10.2

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 610-2025
concernant la gestion des installations septiques**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 610-2025 concernant la gestion des installations septiques.

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 610-2025 concernant la gestion des installations septiques.

8613-07-25

10.3

**Octroi d'un mandat pour la réalisation du Plan de conservation des
milieux naturels – Appel d'offres sur invitation**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite se doter d'un Plan de conservation des milieux naturels afin d'identifier, protéger et mettre en valeur les milieux naturels présents sur son territoire ;

ATTENDU QUE ce plan vise à guider les décisions en matière d'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable, en tenant compte des milieux humides, hydriques, forestiers, ainsi que des corridors écologiques ;

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 493-2024-2 sur la gestion contractuelle et ses amendements, un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de deux (2) organismes à but non lucratif spécialisés dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QU'une demande de subvention à la Fondation de la Faune du Québec sera déposée avant le 1^{er} octobre 2025 et que cette subvention peut représenter jusqu'à 75 % du coût de réalisation d'un Plan de conservation des milieux naturels ;

ATTENDU QUE les organismes invités ont été sélectionnés pour leur expertise pertinente et leur expérience dans la réalisation de plans similaires ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

ATTENDU les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT TAXES
Institut des territoires	33 265,00 \$
Éco Corridors Laurentiens	60 148,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs octroie à l'organisme l'Institut des Territoires le mandat pour la réalisation du Plan de conservation des milieux naturels, tel que détaillé dans son offre de service 25-057-SADLAC datée du 16 juin 2025, pour un montant de 33 265,00 \$ plus taxes applicables ;

Que le conseil municipal autorise le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant la demande de subvention à la Fondation de la Faune du Québec afin de donner plein effet à la présente résolution.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro : 02-47000-411.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 20 et s'est terminée à 21 H 02.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Caroline Desrosiers, conseillère propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.